

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

RAPPORT N° 2025/114 : Subvention à l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon 2025

Vu la délibération n°2020/75 du 08 juin 2020 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2020-2026 avec l'Office de tourisme intercommunal,

Vu le budget primitif 2025 de la communauté de communes et la délibération n° 2025/64 en date du 01 avril 2025 prévoyant une enveloppe de **900 000 €** de participation financière à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient à présent de fixer par une délibération distincte le montant de la participation 2025, comme le prévoit la convention et la réglementation pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €,

Gina BERTRAND ne prend pas part, ni au vote ni au débat.

Michel PEYRON (par l'intermédiaire du pouvoir donné à Gina BERTRAND) ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une participation financière de **900 000 €** à l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de l'année **2025**,
- **D'INDIQUER** que le versement de cette participation sera mensualisé,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2025.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD